

Procès du Mediator

Les Laboratoires Servier prennent acte de l'appel du Parquet de Paris dans l'affaire Mediator

Paris (France), le 8 avril 2021.

Les Laboratoires Servier ont pris acte de la décision du Parquet de Paris de faire appel des relaxes prononcées au bénéfice des Laboratoires Servier pour les délits d'obtention induue d'autorisation de mise sur le marché et d'escroquerie.

Cette décision entraine donc la tenue d'un nouveau procès dont le Parquet de Paris porte la responsabilité.

Les Laboratoires Servier étaient disposés à accepter le jugement du tribunal afin de mettre définitivement un terme à cette affaire judiciaire, malgré leur condamnation qu'ils estiment infondée.

En conséquence, Les Laboratoires Servier ont donc pris la décision de faire appel de leurs condamnations au titre des délits de tromperie aggravée et d'homicides et blessures involontaires.

Contact presse :

presse@servier.com

Tél. +33 (0)1 55 72 70 10